



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°40
26 décembre 2006

364 Conseil

365 Informations

- Organisation des tribunaux
- Centre de documentation
- Prix de transfert
- IFEJL - appel à candidatures
- Information destinée aux stagiaires
- Sans garantie
- Subventions [page 366](#)

365 Europe

- La DBF communique
- Appels d'offres

367 Commissions ouvertes

368 Formation continue obligatoire

369 Vie du Palais

- Réunion de l'Anah

- Improvisation
- Réforme du Ceseda
- Palais littéraire et musical
- Skilex 2007

369 Carnet

- Dons à la bibliothèque
- Décès

370 Conférence

- L'évaluation irrévocable à dire d'expert ou "l'expertise arbitrage"

Le Bulletin

Editorial Heureuse fin d'année 2006!

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

Traditionnellement appelée « trêve des confiseurs », la dernière semaine de l'année devrait être un moment de paix.

C'est ce que je souhaite à chacune et chacun de vous.

Notre profession est aussi exaltante que prenante. Son exercice, nous le savons, implique vigilance constante, dynamisme, force, don de soi et une somme de travail considérable.

Pour nous qui sommes des combattants, il est bon de s'extraire de la lutte quotidienne et de se soustraire, pour un temps, à sa pression. Ainsi pouvons-nous réfléchir à autre chose qu'aux dossiers des autres...

Il y a trois ans, vous avez élu une promotion de membres du Conseil de l'Ordre ; leur mandat s'achève au moment où leurs successeurs vont assurer la relève.

Je veux leur exprimer, ici, ma très vive gratitude pour la conscience et le dévouement avec lesquels ils ont servi notre Ordre et leur souhaiter, comme à tous les membres de notre Barreau :

Joyeux Noël. Bonne et paisible fin d'année !

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 19 décembre 2006

Lettre d'opinion

M. Laurent Chambaz, AMCO, Membre du Comité d'éthique du Barreau de Paris, revient sur la présentation qu'il avait faite devant le Conseil concernant la « lettre d'opinion ».

Cette expression est une francisation de l'expression anglaise « letter of opinion », « opinion » devant être compris comme « point de vue ».

Cette lettre est sollicitée par une partie à une négociation ; elle est rédigée par l'avocat de l'autre partie qui émet ainsi la déclaration d'un professionnel sur la réalité ou la portée d'une situation ou d'une relation juridique.

Ainsi, l'avocat peut être amené à porter un jugement professionnel sur l'existence et la nature juridique d'une entité, la capacité juridique d'une personne, la conformité d'une activité au pacte social, le caractère contraignant d'une obligation,...

Le destinataire de la lettre d'opinion doit pouvoir considérer que son rédacteur lui a écrit loyalement après avoir effectué toutes les vérifications d'usage.

L'avocat rédacteur de la lettre doit donc se montrer très prudent et agir en bon professionnel.

Il doit peser chaque mot, veiller à la précision et à la portée des termes de la lettre qui lui est demandée, ne pas accepter de se prononcer sur ce qui va au delà de ses connaissances factuelles ou juridiques. Il doit viser une liste exhaustive de documents au vu desquels la lettre est émise.

Il lui appartient de déterminer l'étendue de sa mission et de limiter la lettre d'opinion aux domaines dans lesquels il est compétent.

Il peut assortir sa lettre de toutes les réserves de droit nécessaires.

Par ailleurs, un avocat doit s'abstenir de suggérer à son client d'obtenir une lettre d'opinion d'un autre confrère, défendant les intérêts d'un tiers, s'il estime qu'il ne pourrait lui-même émettre une telle lettre dans des circonstances similaires.

M. Laurent Chambaz a présenté au Conseil un exemple type de lettre d'opinion ainsi qu'un projet de recommandations déontologiques qui seront mises en ligne sur le site de l'Ordre et transmises au CNB.

Les Membres du Conseil ont particulièrement insisté sur la prudence qui doit être celle du rédacteur de la lettre, cette dernière n'étant pas un acte anodin puisqu'elle peut engager la responsabilité de son auteur.

Femmes, femmes, femmes!

Madame Laurence Mariani, MCO, a présenté au Conseil le rapport de la Commission d'exercice professionnel des femmes.

Après avoir dressé un historique de la place des femmes au sein de notre barreau, de Madame Jeanne Chauvin, à Mme Dominique de la Garanderie, Mme Laurence Mariani a communiqué au Conseil diverses statistiques :

48, 97% des avocats au Barreau de Paris sont des femmes et elles représentent 60,15% des stagiaires. En 2007, 38,9 % des Membres du Conseil de l'Ordre seront de sexe féminin alors qu'elles représentent 30% des Membres du CNB et 20% de la Conférence des Bâtonniers.

Sur 110 cabinets d'avocats d'affaires sélectionnés dans le rapport, 14,57% n'avaient aucune femme associée et 17,27% avaient plus de 50% de femmes associées.

Ce mouvement permettra aux femmes avocats de mener de front et harmonieusement une vie professionnelle et une vie privée épanouies.

Madame Laurence Mariani s'est félicitée de la création de la Commission d'exercice professionnel des femmes

qui marque une volonté d'agir concrètement et d'améliorer les conditions d'exercice de la profession pour les femmes. Elle a fait diffuser un questionnaire aux femmes avocats et a présenté huit propositions qui seront étudiées par le Conseil et feront l'objet d'un débat en 2007.

Accès au droit en matière pénale

Monsieur Grégoire Lafarge, MCO, a présenté au Conseil un rapport sur l'accès au droit en matière pénale. Après avoir rappelé que ce service regroupe 3 sites : le Bureau Pénal, le service de paiement des missions et l'antenne de défense des mineurs, il a exposé qu'en 2005 21362 missions pénales lui avaient été confiées outre 19000 gardes à vue. Les dossiers sont répartis en fonction des listes de volontaires.

Le Bureau Pénal organise des permanences aux comparutions immédiates, au CRPC, aux mises en examen, aux audiences devant le tribunal correctionnel, la Cour, le tribunal des forces armées, le tribunal de police, le tribunal administratif ainsi que dans le cadre des procédures 35 bis, au centre de rétention de Vincennes et au dépôt du Palais de justice et cela tous les jours de la semaine y compris les week-ends et les jours fériés.

M. Grégoire Lafarge a mis en évidence certains secteurs de ce service dont le fonctionnement doit être amélioré. Il a par ailleurs fait remarquer que, contrairement aux autres barreaux français, les demandes de commissions d'office étaient systématiquement suivies d'effets sans vérification de ressources en dépit des termes d'une circulaire de la Chancellerie du 25 février 2001 qui rappelle cette condition.

Il y a également lieu de contrôler la formation des nombreux volontaires et d'organiser une meilleure distribution des commissions d'office entre eux.

Informations

Organisation des tribunaux

L'ordonnance de fixation des audiences du tribunal d'instance du 1^{er} arrondissement, pour le premier semestre 2007, est disponible auprès des appariteurs de l'Ordre.

Appariteurs de l'Ordre
Tél. : 01 44 32 47 22 ou 47 23

Centre de documentation

Dossiers thématiques en ligne

Un nouveau dossier intitulé « Les inventions de salariés » (n°18), est disponible sur le site du Barreau de Paris, www.avocatparis.org, rubrique « centre de documentation » (espace privé).

Plusieurs titres sont à l'étude pour 2007 tel que « L'abus de faiblesse » ou encore sur le droit de visite et d'hébergement.

Mme Annick Moll
Tél. : 01 44 32 49 55
E-mail : amoll@avocatparis.org

Prix de transfert

La direction générale des impôts vient d'éditer un guide pratique relatif aux « Prix de transfert ».

Il recense les éléments indispensables à l'établissement et à la justification d'une politique de prix de pleine concurrence, les méthodes préconisées par l'OCDE, ainsi que l'analyse à laquelle doit se livrer l'entreprise pour y parvenir.

Ce guide est disponible sur le site www.impots.gouv.fr dans l'espace documentation, rubrique international.

Direction générale des impôts
139, rue de Bercy - 75574 Paris cedex 12
Tél. : 01 40 04 04 04

Sans garantie

On voit fleurir devant toutes les juridictions, seraient-elles incompétentes, des assignations en garantie lancées contre des confrères à l'occasion d'une instance principale, de la part de leurs anciens clients, voire de leurs adversaires.

L'avocat n'a qu'une obligation de moyens, renforcée en matière de rédaction d'actes ou dans le cadre de la conduite d'une procédure.

Sa responsabilité ne peut être recherchée qu'à condition d'établir à son encontre une faute et un préjudice qui en soit la conséquence directe. Le préjudice s'évalue en tenant compte de la perte de chance de la victime qui ne peut être assimilée à un avantage perdu. A aucun moment, dans le cadre de l'exercice de son art, l'avocat ne peut être tenu à garantie, mais seulement à des dommages-intérêts pour faute et préjudice prouvés.

Bruno Richard, AMCO
Directeur du Bureau des Assurances
Tél. 01 44 88 59 82 - Fax. 01 44 88 59 98
E-mail : brichard@avocatparis.org

IFEJI - Appel à candidatures

L'Institut Français d'Experts Juridiques Internationaux (IFEJI), créé sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et du Barreau de Paris, a pour objet de répondre à la demande d'expertise juridique internationale émanant des institutions financières internationales et autres organismes multilatéraux et bilatéraux de développement, des prescripteurs de missions nationaux et des sociétés spécialisées dans l'aide au développement en identifiant, sélectionnant et proposant des experts de haut niveau qui s'engagent à respecter la Charte de déontologie de l'Institut.

Information destinée aux avocats stagiaires

La brochure du Stage qui vous permettra de faire votre choix de module de formation pour l'année 2007 sera mise en ligne à partir du 26 décembre 2006 sur le site de l'EFB :

www.efb-paris.avocat.fr, dans la rubrique « La formation des avocats stagiaires ».

Il n'y aura pas d'envoi en format papier.

La liste des experts IFEJI est mise à jour annuellement par un Comité de sélection indépendant et doit maintenant être complétée.

La date de réception des candidatures a été reportée au **5 janvier 2007**.

IFEJI - 94, boulevard Flandrin - 75116 Paris
Tél. : 01 45 05 25 53
Fax : 01 56 26 50 21
E-mail : contact@ifeji.org - Site : www.ifeji.org

Europe

La DBF communique

Lutte contre le terrorisme

Le Tribunal de première instance des Communautés européennes a rendu, le 12 décembre dernier, un arrêt concernant le gel des fonds de l'Organisation des Modjahedines du peuple d'Iran (aff. T-228/02).

Par une position commune et par une décision, du 2 mai 2002, le Conseil de l'Union européenne a mis à jour la liste des personnes et entités dont les fonds doivent être gelés dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, en y incluant l'Organisation des Modjahedines du peuple d'Iran (OMPI).

L'OMPI a alors introduit un recours devant le Tribunal afin d'obtenir l'annulation de cette position et de cette décision.

Le Tribunal constate que certains droits et garanties fondamentaux, notamment les droits de la défense, l'obligation de motivation et le droit à une protection juridictionnelle effective, sont en principe applicables dans le contexte de l'adoption d'une décision communautaire de gel de fonds.

Le Tribunal a jugé que la décision litigieuse n'était pas motivée et qu'elle avait été adoptée dans le cadre d'une procédure au cours de laquelle les droits de la défense de l'intéressée n'ont pas été respectés.

Il a, par conséquent, annulé la décision pour autant qu'elle concerne l'OMPI.

Délégation des Barreaux de France
Tél.: 00 32 2 230 83 31
Fax: 00 32 2 230 62 77
E-mail: dbf@dbfbruxelles.com
Site: www.dbfbruxelles.com

Appels d'offres

Bordeaux - Services juridiques

La Direction juridique de la Communauté urbaine de Bordeaux a publié, le 8 décembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet la prestation de conseils juridiques (hors contentieux) de type études ou consultations (réf. 2006/S 234-250480, JOUE S 234, du 8 décembre 2006).

Cet appel est divisé en onze lots: 1) droit de la concurrence, 2) droit de la propriété intellectuelle et NTIC, 3) droit des assurances, 4) droit pénal, 5) droit institutionnel, 6) droit des contrats publics, 7) droit des relations de travail, 8) droit des biens, 9) droit de la planification et de l'urbanisme, 10) droit des services publics entrant dans le champ des compétences de la communauté urbaine, et 11) droit des aides et concours financiers.

Réception des offres avant le 25 janvier 2007.

Subventions

Toutes les demandes de subventions par des associations ou syndicats d'avocats doivent être envoyées à l'adresse suivante avant le 19 janvier 2007:

Ordre des Avocats de Paris
Direction administrative et financière
A l'attention de Mme Marie-Christine Labrousse
11, place Dauphine - 75053 Paris cedex 01

Votre demande devra impérativement comprendre une présentation de l'activité de l'association ou du syndicat (manifestation, nombre de cotisants etc.) et être accompagnée des documents suivants:

- les statuts (mis à jour en cas de modification depuis la dernière demande de subvention)
- la copie du procès verbal des deux dernières assemblées générales statuant sur l'activité ou les comptes,
- la copie des derniers comptes approuvés ou un état des comptes 2006,
- le budget prévisionnel 2007.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter Melle Pauline Bisquet au 01 44 32 48 91 ou à l'adresse suivante vhacker@avocatparis.org

Limoges - Services de conseil juridique

La commune de Limoges a publié, le 8 décembre dernier, un avis de marché de services ayant pour objet une prestation de conseil et d'assistance juridique (réf. 2006/S 234-250494, JOUE S 234, du 8 décembre 2006).

La prestation portera sur le montage de dossiers juridiques complexes et l'accompagnement de projets en liaison avec la Direction des Affaires Juridiques et les différents services municipaux. Cette prestation ne concerne pas la représentation de la ville en vue du règlement de litiges devant une juridiction.

Cet appel se décompose en quatre lots: 1) droit public général et droit privé général, 2) droit fiscal, 3) droit de l'environnement, et 4) droit des nouvelles technologies de l'information.

Réception des offres avant le 9 janvier 2007.

Paris - Services juridiques

L'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du Ministère de la Justice a publié, le 12 décembre dernier, un avis

de marché de services ayant pour objet l'assistance juridique pour le suivi de l'exécution du contrat de location avec option d'achat relatif à trois établissements pénitentiaires (réf. 2006/S 236-252577, JOUE S 236, du 12 décembre 2006).

Il est précisé que le titulaire du marché fournira une assistance sur les questions juridiques relatives au suivi de l'exécution d'une convention de bail, passée en octobre 2006, d'une durée de 30 ans portant sur la conception, la construction, le financement, la mise à disposition et l'entretien maintenance de trois établissements pénitentiaires (Poitiers, Le Mans et Le Havre).

La mission d'assistance concerne notamment le droit des contrats, le droit fiscal, le droit foncier ou le droit de l'urbanisme.

Réception des offres avant le 15 février 2007.

Délégation des Barreaux de France
Tél.: 00 32 2 230 83 31
Fax: 00 32 2 230 62 77
E-mail: dbf@dbfbruxelles.com
Site: www.dbfbruxelles.com



Commissions Ouvertes

Pour participer aux réunions, il est **impératif** de s'inscrire en adressant un email à : commissions.ouvertes@avocatparis.org (Les personnes non inscrites pourront assister aux réunions en fonction des places disponibles). Les réunions des commissions ouvertes sont gratuites et ouvertes à tous les avocats. Chacune est validée pour sa durée au titre de la formation continue obligatoire des avocats.

Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant
Renseignements et inscriptions : Mlle Pauline Rousseau
Fax : 01 44 32 49 93 - Email : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Commissions Ouvertes – Janvier 2007

Inscription aux réunions :
commissions.ouvertes@avocatparis.org

Commission ouverte de droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, M. Paul Bouaziz

Jeudi 11 janvier de 18h à 20h, Bibliothèque de l'Ordre

Thèmes :

- « La première chambre sociale du TGI de Paris »
- « Le rôle du juge des référés », par Bernard Valette, ancien président de la première chambre sociale,
- « Panorama de la jurisprudence de 2006 », par Franceline Lepany et Véronique Tuffal-Nerson, avocats à la cour d'appel de Paris

- « Bilan et perspectives des missions de la commission ».

Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsp.free.fr/>

Commission ouverte de droit de la protection sociale et du handicap

Responsables : MM. Philippe Felissil et Rachid Meziani

Mardi 16 janvier de 18h30 à 20h30, Maison du Barreau, salle du Pont Neuf

Thème : « Présentation du CATRED »

Commission ouverte de la famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Sous-commission pour l'accès au droit des majeurs vulnérables

Responsables : Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

Jeudi 18 janvier de 18h à 20h, Maison du Barreau, Auditorium

Thème : « Présentation du livre *La réforme des tutelles. Ombres et lumière*, Dalloz »

Intervenant : Mme le Président Laurence Pecaut-Rivolier, docteur en droit, conseiller référendaire à la Cour de cassation, ancien président de l'association nationale des juges d'instance et co-auteur du livre (avec MM. Fossier et Bauer)

Commission ouverte de droit social

Responsables : Mmes Franceline Lepany et Véronique Tuffal Nerson, M. Paul Bouaziz

Jeudi 25 janvier de 16h à 19h, Bibliothèque de l'Ordre

Thème : « Le contrôle de l'URSSAF »

Intervenant : Olivia Sigal, avocat à la cour d'appel de Paris

Renseignements et documents disponibles sur le site particulier de la commission : <http://cdsp.free.fr>

Si vous souhaitez recevoir les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : www.avocatparis.org



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

Formation Continue Obligatoire



Direction de la formation continue

Dernier rappel : FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

Les justificatifs et attestations des formations du dernier semestre 2006 sont à adresser d'ores et déjà (et au plus tard le 31 janvier 2007) à l'Ordre des avocats par courrier à la Direction de la Formation continue, 11 place dauphine 75001 Paris ou par mail par courriel : fco@avocatparis.org. Toutes les heures supplémentaires au delà des 40 heures sont reportées sur l'année suivante (2007).

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
Nouveautés Fiscales 2007 Niveau 2	Lundi 15 janvier 2007 de 14h à 18h à la CCIP - Tarif : 100€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	M. Hayat L-M Bourgeois A. Theimer
Les Voies d'exécution Niveau 2	Jeudi 18 janvier 2007 de 9h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 70€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	J-C.Woog D. Talon
Journées ENM Droit des Sociétés commerciales Niveau 2	Les 22 et 23 janvier 2007 de 9h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 120€/j ou 200€ les 2/j programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	en partenariat avec l'ENM D.Tricot, D.Schmidt
L'évaluation irrévocable à dire d'expert ou "l'expertise arbitrage" Niveau 2	Jeudi 25 janvier 2007 de 13h30 à 18h30 Maison du Barreau - Tarif : 100€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	D.Tricot en partenariat avec CNEJGE, CNECJ, CNEFF.

LES VOIES D'EXECUTION

Jeudi 18 Janvier 2007 de 9h à 18h

à la Maison du Barreau- 2-4 rue de Harlay - 75001 Paris

Les grandes étapes des réformes du droit de l'exécution et celles qui sont envisagées

Philippe LUCET, Avocat à la Cour de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre,
Secrétaire général de l'Ordre .

La stratégie selon les moyens d'action, distinction entre mesures d'exécution et mesures conservatoires

Définition et classification des différents titres qui permettent d'agir. Les conditions quant au titre et quant à la créance Les différentes hypothèques : l'hypothèque provisoire et définitive, l'hypothèque conventionnelle, l'hypothèque rechargeable, l'hypothèque viagère.

Jean-Claude WOOG, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

Marie-Christine SARI, Avocat à la Cour de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

Xavier NORMAND-BODAR, Avocat à la Cour de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

[La saisie attribution - actualités](#)

Bruno CHAIN, Avocat à la Cour de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

[Les obligations du tiers saisi](#)

Antoine GENTY, Avocat à la Cour de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

[Saisie des parts sociales et saisies diverses recommandations formelles sur divers sujets](#)

Marcel DYMANT, Huissier de Justice à Paris

[La variété et le cumul des voies d'exécution](#)

Jean-Claude WOOG

[La saisie immobilière](#)

Claude BRENNER, Professeur à l'Université Paris II Panthéon-Assas, **Denis TALON**, Avocat à la Cour, Ancien membre du conseil de l'Ordre

[Les astreintes et les divers procédés complémentaires l'expulsion](#)

Marcel DYMANT, Huissier de Justice à Paris, **Antoine GENTY**, Avocat à la Cour de Paris, Ancien Membre du Conseil de l'Ordre

Recommandations générales pour la rédaction des écritures afin d'anticiper sur une condamnation permettant de mieux organiser les voies d'exécution.

Annie BALAND, Président de la 8e Chambre, Cour d'Appel de Paris

Renseignements : 01 43 43 78 37/38

Tarif : 70€ - programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr

Vie du Palais

Réunion de l'Anah

La prochaine réunion de la section parisienne de l'Association nationale des avocats honoraires se tiendra le **mercredi 10 janvier à 15h**, dans la salle de la CNBF (4, place de la Sorbonne - 75005 Paris).

A l'issue de cette réunion, M. le Bâtonnier André Perret-Gayet tiendra une conférence sur le thème «Samivel, ce grand mal inconnu».

Un échange des vœux pour l'année 2007 autour d'un verre de l'amitié clôturera cette rencontre.

Mme Jacqueline Bromberger,
avocat honoraire
Tél. : 01 42 88 57 74 (le matin)
E-mail : jibro@noos.fr

Improvisation

La ligue d'improvisation du Barreau de Paris (Libap) rencontrera la ligue d'improvisation de Seine et Marne le **samedi 13 janvier 2007 à 20h30**, à la Salle du patronage Laïc du XV^e arrondissement (72 avenue Félix Faure - 75015 Paris).

LIBAP
Tél. : 06 84 77 23 12
Site : www.libap.org

Réforme du Ceseda

Les avocats pour la défense des Droits des étrangers (ADDE) organisent une réunion le **lundi 15 janvier à 19h15** à la Maison du Barreau.

Le thème abordé sera «la réforme Ceseda du 24 juillet 2006 et son application -Analyse des décrets».

Mme Marianne Lagrue, avocat à la Cour
Secrétaire de l'ADDE
Tél. : 01 53 10 26 36

Des exemplaires des cartes de vœux présentées dans le dernier bulletin sont encore disponibles auprès des appariteurs de l'Ordre.

Prix unitaire : 1,50 € (avec encart et enveloppe).

Vous pouvez les voir en couleurs sur le site de l'Ordre : <http://www.avocatparis.org>

Contact : tél. 01 44 32 47 22



Palais littéraire et musical

Le Palais littéraire et musical organise sa prochaine soirée, présidée par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, le **mercredi 17 janvier à 20h45**, à l'auditorium de la Maison du Barreau.

Mme Christine Sigaut-Cornevaux, avocat à la Cour, AMCO, racontera et chantera Georges Brassens, avec la participation de l'association des Musiciens du Palais «La Voix de son Maître».

M. Bruno Richard, AMCO,
Secrétaire général
Tél. : 01 42 44 10 44

Skilex 2007

Le XXXIII^e Championnat de ski des professions juridiques et judiciaires (Skilex) aura lieu cette année **du 18 au 21 janvier 2007** à Risoul (Hautes Alpes).

Outre les classiques compétitions (slalom géant, fond, slalom parallèle et surf), le programme prévoit une séance de formation de deux heures sur les aspects pratiques de la réforme du droit des sûretés.

Mme Catherine Sitri-Farge, avocat à la Cour
Tél. : 01 30 75 87 76
E-mail : info@skilex.fr
Site : www.skilex.fr

Carnet

Dons à la bibliothèque

A déposé un ouvrage à la bibliothèque de l'Ordre :

Mme Cécile Halpern, avocat à la Cour, «Le droit des animaux».

*Le Bâtonnier et le Conseil
l'en remercient.*

Décès

Le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont la tristesse de faire part du décès de :

M. Marcel Moirat, avocat honoraire, survenu le 9 décembre à l'âge de 91 ans,

M. Pierre Courteault, avocat honoraire, survenu le 15 décembre à l'âge de 96 ans,

M. René Nicolas, avocat honoraire, AMCO, survenu le 16 décembre à l'âge de 88 ans.

*Le Bâtonnier et le Conseil
adressent à sa famille
leurs sincères condoléances.*

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour

Rédactrice
Stéphanie Le Traou

Maquette
Emmanuelle Defosse

L'évaluation irrévocable à dire d'expert ou « l'expertise arbitrage »

Organisée par l'Ecole de Formation des Barreaux en partenariat avec les compagnies nationales des experts judiciaires en gestion d'entreprise, des experts comptables judiciaires et des experts judiciaires financiers et fiscaux.



Le jeudi 25 janvier de 13h30 à 18h30, à la Maison du Barreau

Présidence et Direction des débats :

M. Daniel Tricot

Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation.

Accueil des participants et introduction :

M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris,

M. Pierre Loeper, vice-président de la Fédération Nationale des Compagnies des Experts de Justice.

Le vaste champ de l'expertise irrévocable

Intervenants :

- M. Jacques Goyet, avocat à la Cour
- M. Jean-Luc Dumont, expert

La nature et le régime juridique de la mission : arbitrage, expertise, mandat

Intervenants :

- M. Elie Kleiman, avocat à la Cour
- M. Michel Berger, expert

Le produit fini. la difficile obligation de trancher

Intervenants :

- M. Emmanuel Brochier, avocat à la Cour
- M. Maurice Nussenbaum, expert, professeur des Universités

La conduite de la mission. l'acte de mission

Intervenants :

- M. Michel Armand-Prevost, avocat à la Cour
- Mme Françoise Rausch, expert

Les recours. Les possibilités d'annulation

Intervenants :

- Me Denys Duprey, Avocat à la Cour
- Monsieur Jean-François Baloteaud, expert

La responsabilité de l'expert

Intervenants :

- M. Jacques Moury, avocat à la Cour, professeur des Facultés de Droit
- M. Pierre Loeper, expert

Synthèse : M. Daniel Tricot,

Président de la Chambre commerciale, financière et économique de la Cour de cassation.

La conférence sera suivie d'un cocktail

EFB
Direction de la Formation Continue
63, rue de Charenton – 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 78 37 ou 78 38
Site : www.efb-paris.avocat.fr